

**PROGRAMME DE VEILLE 2020 DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE
SUR LES SOCIÉTÉS DU SBF 120**

ALERTE N° 14 CONCERNANT COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

Cette analyse est plus particulièrement destinée aux responsables « exercice des droits de vote » et/ou aux correspondants « gouvernement d'entreprise » de l'AFG.

L'AFG, qui a publié début 2020 la dernière version de son code de gouvernement d'entreprise, « Recommandations sur le gouvernement d'entreprise », alerte, dans le cadre de son programme de veille, sur les résolutions des assemblées générales des sociétés du SBF 120 contraires à ce code de gouvernement d'entreprise. Ces analyses ne constituent en aucune manière des conseils en vote. Nous vous rappelons par ailleurs que l'exercice des droits de vote attachés aux titres figurant à l'actif des OPC s'inscrit dans la politique d'engagement actionnarial des sociétés de gestion.

✂

COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

DATE DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE : 23 AVRIL 2020

RESOLUTIONS CONCERNÉES PAR LES RECOMMANDATIONS DE L'AFG

- **RESOLUTION 23 : Augmentation de capital sans DPS**

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, dans la limite de 44,9% du capital social actuel, ce qui est supérieur à la limite de 10% préconisée par l'AFG en l'absence de délai de priorité obligatoire d'un minimum de 5 jours.

Par ailleurs, dans un contexte de disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, la résolution n'intègre pas une règle générale d'inapplicabilité en période d'offre publique de l'autorisation d'augmentation de capital conférée.

Références

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre I-C 1

L'AFG rappelle son attachement au principe de neutralité du conseil d'administration en période d'offre publique.

S'agissant des résolutions concernées par l'application du principe de neutralité (autorisations financières...), l'AFG demande qu'il y soit clairement mentionné que l'autorisation conférée ne peut être utilisée en période d'offre publique [...]

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA [...]

L'AFG souhaite que les résolutions proposées n'intègrent pas de dispositions ambiguës.

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

▪ RESOLUTION 24 : Augmentation de capital sans DPS par placement privé

Analyse

La résolution propose au vote une délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital sans DPS, à hauteur de 19% du capital actuel par placement privé sans qu'il soit justifié de situations particulières.

Par ailleurs, dans un contexte de disparition de notre réglementation du principe de neutralité du conseil en période d'offre publique, la résolution n'intègre pas une règle générale d'inapplicabilité en période d'offre publique de l'autorisation d'augmentation de capital conférée.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 (b)

L'AFG n'est pas favorable aux augmentations de capital par placement privé, sauf justification de situations particulières formellement expliquées par la société émettrice (par exemple : augmentations de capital par placement privé limitée à des obligations convertibles).

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 : Titre I-C 1

L'AFG rappelle son attachement au principe de neutralité du conseil d'administration en période d'offre publique.

S'agissant des résolutions concernées par l'application du principe de neutralité (autorisations financières...), l'AFG demande qu'il y soit clairement mentionné que l'autorisation conférée ne peut être utilisée en période d'offre publique [...]

L'AFG n'est pas favorable, et ce dans l'intérêt des minoritaires, à l'existence de dispositifs anti-OPA [...]

L'AFG souhaite que les résolutions proposées n'intègrent pas de dispositions ambiguës.

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1-2 b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

- RESOLUTION 25 : Option de sur allocation (green-shoe)

Analyse

La résolution 25 permet de répondre à une demande additionnelle de participation aux augmentations de capital visées notamment dans la résolution 24 qui ne respecte pas elle-même les recommandations de l'AFG.

Référence

Extrait des recommandations sur le gouvernement d'entreprise AFG version 2020 :
Titre I-C 1) 1-2 (b)

L'AFG recommande que les autorisations d'augmentation de capital, sans droit préférentiel de souscription et sans délai de priorité obligatoire, potentiellement cumulées, soient limitées à 10% du capital.

GOUVERNANCE

1. Composition du conseil de COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE

Le conseil d'administration de COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE comportera, à l'issue de l'assemblée générale 60% de membres libres d'intérêts en conformité avec les recommandations de l'AFG (dans l'hypothèse où les résolutions correspondantes seraient acceptées).

Présenté	Nom	Affiliation	Qualif AFG	Taux de présence	Genre	Age	Nat	Durée	Fin du mandat	Autres mandats		Comités		
										DG	Ad	Audit	Nom	Rem
	Laurent Burelle	PDG Représentant d'actionnaire	Dirigeant	ND	M	69	FR	38	2021	2	0			
	Félicie Burelle	Dirigeant Représentant d'actionnaire	Dirigeant	ND	F	40	FR	2	2020	1	1			
	Paul-Henry Lemarié	DGD Représentant d'actionnaire	Dirigeant	ND	M	72	FR	32	2021	2	0			
	Jean-Michel Szczerba	DGD	Dirigeant	ND	M	58	FR	9	2021	1	0			
	Jean Burelle	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	ND	M	80	FR	49	2021	0	2			
	Burelle SA	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	ND	-	-	-	32	2021	-	-			
	Jérôme Gallot	Durée du mandat	Non Libre d'intérêts	ND	M	59	FR	13	2021	0	2			
	Vincent Labruyère	Durée du mandat	Non Libre d'intérêts	ND	M	68	FR	17	2020	0	1	P		
	Cécile Moutet	Représentant d'actionnaire	Non Libre d'intérêts	ND	F	46	FR	2	2020	0	1			
	Anne Asensio		Libre d'intérêts	ND	F	56	FR	8	2020	1	1	M		
	Bernd Gottschalk		Libre d'intérêts	ND	M	75	DE	10	2021	0	3			M
	Lucie Maurel-Aubert		Libre d'intérêts	ND	F	57	FR	4	2021	0	3	M	M	
	Alexandre Mérieux		Libre d'intérêts	ND	M	45	FR	1	2021	1	1			
	Anne-Marie Meyer		Libre d'intérêts	ND	F	69	FR	2010	2021	0	2		P	P
<input checked="" type="checkbox"/>	Amélie Oudéa-Castéra		Libre d'intérêts	ND	F	41	FR	2013	2022	1	2			M
	Eliane Lemarié													

2. Spécificités

- Les statuts de COMPAGNIE PLASTIC OMNIUM SE comportent des actions à droit de vote double sous condition de détention de deux ans.
- Forme juridique de SE.
- Les fonctions de Président et de Directeur Général ne sont pas séparées. La société n'a pas prévu d'introduire dans ses statuts la désignation d'un administrateur référent libre d'intérêts.
- Les taux de présence aux réunions du conseil ne sont pas précisés.

✍

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, à l'expression de mes sentiments distingués.

Jérôme ABISSET